

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 1^{er} juillet 2025

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la séance du 26 juin 2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	2
Projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Commercy Void Vaucouleurs (55) porté par la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs.....	2
Projet d'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (57).....	2
Projet EmilHy de production d'hydrogène à Saint-Avold et Diesen (57) porté par la société EP France Développement (groupe GazelEnergie).....	3
Projet d'aménagement de la tranche 3 du Parc d'activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim et Réguisheim (68) porté par la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR).....	3

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jérôme GIURICI

Tél : 03 72 40 84 30

Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉS

Projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Commercy Void Vaucouleurs (55) porté par la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs

Le territoire du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Commercy-Void-Vaucouleurs est situé au sud-est du département de la Meuse (55). Il comprend uniquement la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs et dénombre 54 communes pour 21 997 habitants en 2021 (INSEE). Le territoire connaît une baisse démographique depuis 2012 (-0,6 % par an en moyenne).

Le projet d'aménagement stratégique prévoit à l'horizon 2045 d'accueillir 470 habitants

supplémentaires (+0,08 % par an), de produire 560 logements en priorisant la réhabilitation et la lutte contre les logements vacants et de créer environ 800 emplois.

La MRAe Grand Est observe que l'objectif démographique apparaît élevé eu égard à la baisse de la population des 20 dernières années ce qui pourrait conduire à une surproduction de nouveaux logements et donc à une consommation excessive d'espaces naturels et agricoles ainsi qu'à une augmentation du nombre de logements vacants et en conséquence à une dégradation de l'attractivité des communes.

La vacance des logements est très importante sur le territoire (11,5 % du parc en 2021) notamment dans les principales polarités (Commercy, Vaucouleurs, avec des taux de 14,8 % et 18%).

L'Ae recommande principalement à la Communauté de communes de :

- revoir ses projections démographiques à la baisse pour se mettre en cohérence avec la tendance des vingt dernières années ;
- fixer des objectifs plus importants de mobilisation des logements vacants pour éviter la consommation d'espaces excessive et ne pas dégrader davantage les centres-bourgs ;
- réévaluer à la baisse le besoin en logements sur les polarités de Commercy, Vaucouleurs afin de prioriser la mobilisation de logements vacants.

Les autres recommandations figurent dans l'avis.

Projet d'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (57)

La Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) a élaboré son projet de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Elle est située sur les départements de la Moselle (57) et du Bas-Rhin (67), une de ses 38 communes (Siltzheim) étant située dans le Bas-Rhin. Elle compte 63 550 habitants et s'étend sur 340 km².

La consommation d'énergie finale du territoire de la CASC est de 2 600 GWh en 2018, soit une moyenne de 40 MWh par habitant. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont l'industrie manufacturière (40 %) et le secteur résidentiel (29 %), suivis par le secteur routier (19 %).

La production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) du territoire s'élève à 194 GWh en 2019, soit environ 7 % de la consommation finale d'énergie de la collectivité. Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) contribuant au changement climatique sont estimées à 532 200 téqCO₂ en 2018 pour le territoire. 38 % de ces émissions proviennent du secteur industriel. Les deux autres secteurs les plus impactants en termes d'émissions de GES sont les transports (24 %) et le secteur résidentiel (20 %).

D'une manière globale, la MRAe Grand Est relève l'absence du document stratégique (notamment l'absence d'objectifs chiffrés en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de part d'énergies renouvelables et de récupération), alors que ce document est indispensable pour la mise en œuvre d'un PCAET, ce qui rend le projet de PCAET « incomplet » par définition. L'Ae regrette également l'ancienneté de la plupart des documents et informations (2015 à 2019), alors que des données plus récentes sont disponibles (2021).

En conclusion, le dossier du projet de PCAET de la CASC est incomplet, notamment du fait de l'absence de stratégie. Ce manque ne permet pas à la MRAe Grand Est d'apprécier l'impact environnemental et sanitaire du projet du PCAET. La MRAe Grand Est demande au pétitionnaire de revoir son projet et de la saisir à nouveau pour un nouvel avis sur la base d'un dossier amélioré, notamment avec l'ajout du document de stratégie. Des recommandations ont été émises pour l'accompagner dans ce travail.

Projet EmilHy de production d'hydrogène à Saint-Avold et Diesen (57) porté par la société EP France Développement (groupe GazelEnergie)

La société GazelEnergie projette la création et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène sur les communes de Saint-Avold et Diesen (57), au sein de l'emprise de la centrale thermique Émile Huchet en cours de reconversion.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la décarbonation des aciéries sarroises voisines de Dilligen qui envisagent pour une partie de leurs besoins, l'utilisation de l'Hydrogène produit en place du charbon, pour réaliser la réduction du minerai en fer et l'alimentation d'une nouvelle aciérie électrique, qui constituent un projet majeur au niveau européen pour la production d'acier par des filières bas carbone .

La MRAe Grand Est a tout d'abord relevé qu'elle a déjà rendu en 2024 et 2025 plusieurs avis sur des opérations incluses dans le projet de reconversion de la centrale Émile Huchet et qu'elle avait signalé à chaque fois que les pétitionnaires (dont GazelEnergie) méconnaissaient la notion de projet en élaborant une étude d'impact restreinte à chaque opération, alors que la réglementation prévoit que l'étude d'impact doit être élaborée pour le projet global, en cumulant les impacts des différentes opérations, dès la première opération et, si besoin, actualisée pour les tranches suivantes d'un projet (article L.122-1 du code de l'environnement). Partant de ce constat, la MRAe a recommandé à l'autorité administrative de ne pas poursuivre l'instruction du dossier en l'état, dans l'attente que GazelEnergie, en lien avec les autres porteurs de projet, élabore et présente une étude d'impact globale cumulant les impacts des opérations.

La MRAe a souligné que l'analyse des incidences sur l'environnement de l'opération EmilHy présente des insuffisances en matière de gestion des eaux usées industrielles, et de prise en considération du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre qui y contribuent.

S'agissant du projet en lui-même, la MRAe a regretté l'absence de valorisation de l'oxygène co-produit par le procédé d'électrolyse, alors que des utilisations industrielles potentielles de l'oxygène existent à proximité.

Au regard de la nature et de la localisation du projet, les principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe concernent les eaux superficielles et souterraines et les rejets aqueux ; la contribution du projet au changement climatique et à ses impacts ; ainsi que les risques accidentels pour lesquels la MRAe a déploré la mise sous confidentialité de la totalité de l'étude de dangers, ce qui ne permet pas une information satisfaisante du public sur ces questions, et notamment pour les riverains.

La MRAe a relevé que les eaux usées industrielles seront envoyées dans une station d'épuration commune au site, qui n'est à ce jour qu'à l'état de projet ; elle s'est aussi interrogée sur l'adéquation du traitement prévu avec les caractéristiques des effluents qui seront produits par EmilHy, soulevant une nouvelle fois le besoin d'une étude d'impact globale prenant en compte l'ensemble des projets.

La MRAe a principalement recommandé au pétitionnaire de ne pas mettre en service ses installations de production d'hydrogène tant que la station d'épuration ne sera pas fonctionnelle ; de reprendre son estimation des émissions de gaz à effet de serre notamment pour la production de l'hydrogène, en complément de l'approche présentée pour ses clients ; et de fournir en vue de l'enquête publique, une étude de dangers plus précise et une protection des informations limitée aux seules informations réglementairement non communicables.

Projet d'aménagement de la tranche 3 du Parc d'activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim et Régisheim (68) porté par la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR)

La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) souhaite aménager la tranche 3 du Parc d'activités de la plaine d'Alsace (PAPA) dans le cadre d'une demande de permis d'aménager. Le site est localisé dans la plaine d'Alsace entre Colmar et Mulhouse, à l'ouest de l'autoroute A35 sur les communes d'Ensisheim et Régisheim. Le dossier indique que cette tranche 3 s'étend sur une superficie de 18,97 ha dont 18,62ha sur la commune de Régisheim et 0,35ha sur la commune d'Ensisheim.

L'aménagement du parc d'activités de 127,3 ha se fait en 5 phases : tranches 1a et 1b déjà aménagées ; tranche 2, viabilisée et dont l'aménagement est à venir ; tranche 3, objet de la demande de permis d'aménager pour laquelle la MRAe est saisie ; et tranche 4 future. Selon les informations dont dispose la MRAe, 95,4 ha seraient déjà urbanisés ou en cours d'urbanisation. Avant tout aménagement, le site était occupé par des espaces agricoles ouverts et cultivés.

La MRAe relève que le projet d'aménager la tranche 3 ne respecte pas l'objectif fixé par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhin-Vignoble-Grand-Ballon pour ce parc d'activités classé « *site stratégique d'intérêt départemental et régional* » pour lequel le SCoT prévoit une réserve foncière de 20 ha pour après 2030.

De plus, dans ses avis précédents en 2018 et 2019, la MRAe recommandait de compléter l'étude d'impact sur la gestion de l'espace, les impacts sur la nappe d'eau souterraine de la plaine d'Alsace et les gaz à effet de

serre. Elle demandait au pétitionnaire de la saisir à nouveau à partir de l'étude d'impact complétée et portant sur l'intégralité du parc d'activités en cumulant les impacts des différentes tranches. En effet, une tranche prise isolément pourrait ne pas avoir d'impact significatif sur l'environnement et la santé alors que plusieurs tranches ensemble pourraient en avoir un sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, le climat, les espèces protégées (gestion des eaux pluviales, trafic routier...). La MRAe constate que le pétitionnaire persiste à méconnaître la notion de périmètre de projet global au sens du code de l'environnement, malgré les recommandations successives formulées dans ses précédents avis, alors que les impacts sur l'eau, les sols, l'air, des tranches 1, 2, 3, et 4 du projet sont à additionner.

Enfin, la MRAe relève qu'aucun bâtiment n'a pu être construit à ce jour malgré l'ensemble des autorisations obtenues sur la tranche 2 aujourd'hui viabilisée, puisque des recours ont été déposés, sans que la nature de ces recours, gracieux ou judiciaire, ne soit précisée dans le dossier.

La MRAe recommande donc à la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin de surseoir à la réalisation de la tranche 3 du Parc d'activités de la plaine d'Alsace au-delà de 2030 pour respecter l'enveloppe de consommation foncière fixée à ce parc par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Dans l'hypothèse où le pétitionnaire maintiendrait son projet, elle lui recommande principalement de compléter l'étude d'impact et de la ressaisir à partir d'une étude d'impact complétée et portant sur l'intégralité du parc d'activités de la plaine d'Alsace en cumulant les impacts des tranches (1,2,3,4), de justifier l'important besoin en énergie pour la climatisation, de préciser et de compléter le dossier par des prescriptions pour limiter les surfaces imperméabilisées et interdire tout rejet d'eaux usées industrielles dans le réseau public d'assainissement d'eaux usées et par la démonstration que tout risque de pollution de la nappe d'eau souterraine est évité (en cas de rejet chronique, d'accident, de fuites de réseau...).

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 26 juin 2025 et depuis son installation mi-2016, 770 avis, 374 avis conformes et 1718 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 931 avis projets ont été publiés (depuis le 1^{er} janvier 2025 : 63 avis, 61 avis conformes et 13 décisions pour les plans et programmes et 69 avis projets).